## Adhésion



La MJC est une association de type loi 1901, régie par un Conseil d'Administration élu par l'Assemblée Générale. Avant de pouvoir y pratiquer une activité ou de bénéficier des services proposés, il est nécessaire d'y adhérer. L'adhésion est annuelle (valable du 1<sup>er</sup> sept. 2023 au 31 août 2024) et permet d'être membre actif de l'association.

- Jeune (avant 25 ans): 10 €
  Adulte (25 ans et +): 15 €
- Adhésion d'un autre membre de la famille/du foyer : 5 €
  par personne supplémentaire (si adhésion d'un adulte en complément de celle d'un enfant,
  l'adhésion Adulte (15 €) est à prendre en référence pour le calcul des adhésions dues).
- Associations : 25 €

